Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'assiste aujourd'hui à ce déjeuner d'affaires où le poisson ne figurera qu'au menu.

L'année 1989 a été l'une des années les plus difficiles de ma carrière publique. Mais ces difficultés n'étaient pas attribuables à l'Accord de libre-échange. En fait, je suis heureux de dire que la mise en oeuvre de l'accord a été remarquablement harmonieuse et bien ordonnée, compte tenu de l'envergure de cette entreprise.

Comme vous le savez, la loi, les règlements, les procédures et les institutions sont maintenant bien en place.

Deux tranches de réductions tarifaires ont été mises en vigueur tel que prévu.

Nous avons élargi les dispositions concernant le séjour temporaire des visiteurs d'affaires.

Les groupes techniques ont été formés et sont maintenant au travail.

Les mécanismes de règlement des différends sont largement utilisés et c'est pour cela qu'ils avaient été établis.

Par ailleurs, à la demande des industries des deux côtés de la frontière, nous avons convenu d'accélérer l'élimination des droits de douane sur quelque 400 articles dont le commerce s'élève à 6 milliards de dollars. Nous entreprendrons en outre une autre série de discussions à ce sujet.

Tout compte fait, nous pouvons être très satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent - et nous pouvons en remercier les représentants officiels des deux côtés de la frontière.

Comme vous le savez également, j'ai présenté récemment le point de vue du gouvernement sur la première année de mise en oeuvre de l'Accord, et j'espère que vous conviendrez avec moi que l'évaluation était crédible et équilibrée.

J'ai répété qu'à notre avis, douze mois de mise en oeuvre ne représentent pas une période assez longue pour pouvoir en faire une analyse statistique valable.

J'ai remarqué la création nette de 193 000 emplois depuis janvier 1989 et la hausse de 12 % des investissements en biens